

## Mexique

### ARTICLE 11 : LIBERTÉ DE TRANSIT

Le Mexique offre une liberté totale de transit et cherche à renforcer la modernisation et l'équipement de sa douane à tout moment, en tenant compte du Manuel de l'OMD sur le transit, qui traite des différents aspects liés aux procédures de transit douanier. Son objectif est donc de servir de guide pratique pour aider les Membres de l'OMD à mettre en place un système de transit fonctionnel et efficace qui contribue à renforcer la compétitivité économique et la sécurité des recettes. En particulier, ce Manuel aide les Membres en développement à évaluer l'efficacité de leurs systèmes de transit et à identifier les domaines à améliorer.

#### **Réglementation applicable :**

Loi nationale sur la douane : articles 124-135, et 86-A